

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents** : MM. AUDO Benoît, BOULET Guillaume, DESANLIS Martine, DUCHENE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

**Absents excusés** : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, M. BOURSIER Sylvain pouvoir à Mme DUCREUX Agnès, Mme LEMANE Sylvie.

**Absents** : M. HEBET Christophe, M. JODOR Edouard.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLINES Emmanuelle.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **FETE DES PLANTES ANNEE 2019 - TARIF DES EXPOSANTS – 12/2019**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe fait part des tarifs qui ont été fixés par la commission loisirs, culture et communication pour les exposants de la Fête des Plantes qui aura lieu le 30 mai 2019. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs suivants :

- 40 € pour les exposants professionnels.
- 40 € pour les exposants particuliers (hors plantes).
- 10 € pour les exposants particuliers (plantes.)
- 200 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons extérieurs à la commune.
- 100 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons de la commune.
- Gratuité pour toutes les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

### **TARIFS CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 – 13/2019**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine et de la garderie scolaire pour l'année 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs et de maintenir ceux appliqués pour l'année scolaire 2018-2019 à savoir :

- 4,15 € le repas de cantine
- 3,90 € la journée de garderie
- 2,45 € la garderie du matin ou du soir

## **RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020 – 14/2019**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la mise en place d'un système informatisé pour la gestion de la restauration scolaire et de la garderie, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement de fonctionnement.

L'objectif poursuivi est d'améliorer l'information aux familles sur le fonctionnement et sur les règles applicables au sein de ce nouveau service.

Il sera ajouté dans ledit règlement les conditions d'accès au site, les modalités de réservation et d'annulation des repas ainsi que le paiement des factures en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement comme stipulé ci-dessus.

## **DENOMINATION ET NUMEROTATION D'UNE RUE DE LA COMMUNE – 15/2019**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La numérotation doit être paire à droite et impaire à gauche (dans le sens croissant des numéros). Il convient de prévoir des numéros pour les futures constructions.

Considérant d'une part que des voies ou lieux de la commune portent des dénominations presque similaires à savoir la « Route des Petits Bois » et « le Hameau Les Petits Bois ».

Considérant d'autre part qu'une de ces voies doit voir sa dénomination modifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition suivante :

- Pour la « Route des Petits Bois » la dénomination suivante est proposée « Route du Moulin »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nom attribué à cette voie communale comme proposé ci-dessus.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

CCMSL Service Jeunesse et Sport : Lors de la dernière réunion, il a été annoncé le tarif de la nouvelle piscine qui devrait être de 3,50 € pour les habitants de la CCMSL

## **QUESTIONS DIVERSES**

Parc Résidentiel de Loisirs : Une réunion va être organisée en mairie 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin avec M. BRUMENT, vice-président MSL, délégué à l'urbanisme et coordinateur du Pôle APROTER qui

propose de nous accompagner dans ce projet pour les études d'impact et environnementales ainsi que pour la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU. La CCMSL propose également de nous avancer le coût de ces études.

Fête des Plantes : Mme Agnès DUCREUX fait un petit rappel sur l'organisation de cette manifestation. Elle nous présente également le planning de la répartition des fonctions des bénévoles du mercredi 29 mai au vendredi 31 mai.

Un apéritif sera offert par la mairie le mercredi à 19h00 pour remercier tous les bénévoles.

Elections Européennes : Un point est fait sur le tableau des permanences pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019.